

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le dimanche 30 septembre 2007 à 13h00

## 11. Affaires diverses

Étant donné la difficulté d'obtenir le quorum aux assemblées générales, il est proposé par Daniel Coulombe, appuyé par Liliane Pilon que les règlements de l'association soient amendés afin qu'un quorum de 5% soit suffisant aux assemblées générales. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le conseil s'occupera d'amender les règlements et en **proposera l'adoption lors de la prochaine assemblée annuelle.**